

# Formulaire de demande d'aménagements raisonnables 2025 - 2026 – *Version papier*

*Si tu le souhaites, tu peux remplir le formulaire en ligne :*



Ce formulaire vise à récolter les premières informations nécessaires à la constitution de ton dossier de demande de reconnaissance de handicap et de mise en place d'aménagements raisonnables.

Celui-ci doit être complété et transmis à **Marie Claisse**, la référente Inclusion, Égalité, Bien-être - [ieb@hepn.province.namur.be](mailto:ieb@hepn.province.namur.be) - local 405

au plus tard : - **le 31 octobre pour le Q1**

- **le 1er mars pour le Q2**

Après réception de ta demande via ce formulaire complété et à la seule condition de la réception de celui-ci, la référente examinera la recevabilité de ta demande avant de te recevoir en entretien.

Dès le dépôt de ton formulaire, prends rendez-vous avec Marie Claisse :



Sur base de l'entretien, une demande de Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI) sera transmise à la Commission d'admission de ton bachelier qui te communiquera ensuite sa décision. Quand les aménagements auront reçu un aval positif, tu viendras signer ton PAI.

En cas de difficultés pour compléter ce formulaire, n'hésite pas à contacter Marie Claisse par mail ([ieb@hepn.province.namur.be](mailto:ieb@hepn.province.namur.be)) afin d'être accompagné-e dans tes démarches.

Pour plus d'information sur le décret : <https://hepn.be/institution#toc-r-glement-des-tudes>

## Informations générales concernant l'étudiant de la Haute École de la Province de Namur :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .... / ..... / .....

GSM : ..... Adresse mail : .....

Adresse postale : .....

### 1. Informations sur le cursus envisagé/suivi à la HEPN :

Bachelier en .....

Bachelier de spécialisation en.....

**Année d'études** : Bac 1 / Poursuite d'études/ Année diplômante

### 2. Nature de la demande

Quel type de demande souhaites-tu introduire ? Coche ce qui te concerner.

**Première demande** d'aménagements raisonnables à la HEPN

→ Complète l'ensemble du formulaire et prends rendez-vous avec Nathalie le Maire à l'adresse [sar@hepn.province.namur.be](mailto:sar@hepn.province.namur.be)

**Renouvellement** de la **demande** d'aménagements raisonnables introduite à la **HEPN en 2024-2025** :

Je souhaite **conserver le même PAI** qu'en 2024-2025

→ Date et signe le formulaire sans compléter les sections suivantes

Je souhaite que mon **PAI soit révisé** par rapport à 2024-2025

→ Complète le formulaire à partir de la section 5 et prends rendez-vous avec Marie Claisse (voir le 2è QR code page 1)

**Renouvellement** d'une **demande** d'aménagements raisonnables introduite dans un **établissement** d'enseignement supérieur **différent de la HEPN en 2024-2025**

→ Complète l'ensemble du formulaire et prends rendez-vous avec Marie Claisse (voir 2è QR code page 1)

### **3. Description du trouble, de la maladie, du handicap :**

Dénomination/diagnostic :

Reconnaissance par un organisme public (AVIQ, Sécurité sociale, ...) :

Oui. Précise lequel : .....

Non

Décris les difficultés rencontrées et les conséquences sur ton quotidien :

Si la pathologie est ancienne, décris les adaptations dont tu as déjà bénéficié, notamment en secondaire :

Il est **obligatoire** de joindre, en annexe, les documents probants, notamment :

- Un **rapport circonstancié établi par un spécialiste** dans le domaine médical ou par une équipe pluridisciplinaire **datant de moins d'un an** au moment de la première demande d'aménagements raisonnables dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- OU La **décision d'un organisme public** chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- À titre informatif et facultatif, les aménagements octroyés pendant les études secondaires.

La présence de cette/ces annexe(s) est la condition indispensable à la prise en compte du dossier. Cependant, les documents annexes peuvent être fournis dans un deuxième temps s'ils ne sont pas disponibles au moment de compléter ce formulaire.

Liste des attestations et /ou certificats médicaux récents (en annexe) :

-

-

-

#### **4. Aménagements et modalités d'accompagnement souhaités**

**Décris les aménagements ou accompagnements souhaités** en vue de franchir les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées à l'accès aux études et au cours des études dans le cadre des activités d'apprentissage et lors des évaluations qui sont associées.

Précise si certains aménagements ne sont demandés que pour certains cours ou certaines situations (examens, laboratoires, stages, ...).

L'étudiant bénéficiaire s'engage à donner accès aux informations nécessaires, contenues dans son dossier pour les besoins liés à son statut et à son accompagnement et à accepter que celles-ci soient traitées par l'établissement.

À la suite des décisions de la commission d'admission, un PAI (Plan d'Accompagnement Individualisé) devra être établi et signé par le bénéficiaire.

**Certifié sincère, le .....à .....**

**Signature de l'étudiant :**

<b>Cadre réservé à la HEPN : Date de dépôt</b>
Document et ses annexes reçus le ..... /..... /20.... .....